

FRESSELINES

Bulletin municipal



N° 121 AVRIL 2013

ETAT CIVIL

Décès :

- Le 30 novembre : M NADAUD René, La Charpagne
- Le 3 janvier : Mme DEHAME épouse DUCHIRON Cristelle, Lauzine
- Le 7 janvier : Mme LETAILLEUR épouse LEFEVRE Paulette, Les Forges
- Le 2 mars : Mme GAY veuve LEPINAT Paulette, Châtre

Inhumations :

- Le 31 décembre : M DELOURME Jacques
- Le 16 janvier : M ANDREAUD Roger
- Le 8 mars : M LOULERGUE Roger
- Le 16 mars : Mme ALAMASSE veuve MARCHAND Madeleine

CONSEIL MUNICIPAL **(Principales décisions)**

Séance du 30 novembre 2012

Autorisation de mandatement des dépenses avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget primitif 2013, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012.

Révision des tarifs communaux : pour application au 1^{er} janvier 2013

Voir le Petit Fresselinois page 23

Contrat assurance du personnel :

Pour l'assurance incapacité de travail-maternité du personnel communal relevant du régime spécial CNRACL, un nouveau contrat d'un an sera souscrit à la CNP

Demande subventions DETR 2013 :

Le conseil municipal décide de présenter une demande pour la réfection des toitures de la Chapelle de Chambonnet et de la Chapelle Saint Gilles des Forges (Clocher uniquement)

Convention pour application du règlement des collectes avec le SIERS :

Le maire rappelle au conseil municipal que le pouvoir de police spécial relatif aux déchets a été confié au SIERS.

Il donne lecture de la convention définissant les conditions d'intervention à mettre en œuvre pour garantir la mise en application du règlement de collecte.

Questions diverses :

- Défibrillateur : le conseil municipal accepte le devis de la société MEFRAN pour un montant de 1990 € ht
- Présentation de « la baguette Fresselinoise » : M Leproust organise le 9 décembre à 11 h la dégustation de sa nouvelle fabrication avec des blés exclusivement cultivés à Fresselines et moulus à Saint Denis de Jouhet (36)
- Demande de la section Pétanque : il est demandé une participation à la commune pour la création d'un terrain de pétanque à côté de l'abri à matériel. Le conseil municipal donne un accord de principe et réétudiera les différentes propositions de réalisation avec la commission de travaux.

Séance du 1^{er} mars 2013

Vote du compte administratif et du compte de gestion

En fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à 703 936.01 € et les dépenses à 565 296.21 € dégageant un excédent de 138 639.80 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 120 993.61 €, soit un excédent de clôture de 259 633.41 €.

En investissement :

Les recettes se sont élevées à 66 976.22 € et les dépenses à 106 339.98 € faisant apparaître un déficit de 39363.76 € sur l'exercice. Du fait de l'excédent antérieur de 51 393.74 €, l'année 2012 se termine avec un excédent de 12 029.98 €.

Au 31/12/12, les restes à réaliser étaient de 17 167.40 € en dépenses et de 8 644.64 € en recettes. Le compte administratif mis aux voix par le 1^{er} adjoint est approuvé à l'unanimité.

Remarque : l'importance de l'excédent de fonctionnement est lié au fait qu'une somme avait été provisionnée pour l'étude préliminaire aux travaux de consolidation de la passerelle de Puy Guillon, étude qui n'a pas été réalisée.

Affectation du résultat 2011 :

Le résultat d'exploitation fait apparaître un solde cumulé de 259 633.41 € en fonctionnement et un solde cumulé de 12 029.98 € en investissement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter 259 633.41 € en fonctionnement et 12 029.98 € en investissement.

Préparation du budget 2012 :

1. Le conseil municipal étudie les demandes de subvention qui lui ont été soumises et fixe leur montant notamment pour les associations locales qui ont transmis leur fiche de renseignements (maintien des subventions 2012).
2. Le conseil municipal étudie les devis
 - Travaux de bâtiments : changement des fenêtres des logements au dessus de l'école, de la mairie et du logement de la Poste. Trois entreprises ont répondu, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de renégocier avec chacune d'entre elles avant de prendre une décision.
 - Travaux de voirie : Après étude des devis du SIERS, le Conseil Municipal retient les travaux de goudronnage de la rue des Frères Goncourt, de la route du Riveau, de l'Age Moreau, une portion de route au village de Chanteloube et la part de remboursement de l'emprunt pour un montant global de 62 904.50 €. Le maire informe le conseil municipal qu'il reste à réaliser les travaux acceptés en 2012 pour un montant de 16 187.21 €. Il est également à prévoir les travaux de point à temps et les approvisionnements du dépôt en tout venant.
3. Le conseil municipal étudie les différents chapitres du budget et fixe les prévisions des dépenses, compte tenu des dépenses 2012 et des éventuelles modifications de tarifs et de prix. Quant aux recettes, il ne possède à ce jour que très peu d'informations quant aux dotations de l'Etat et aux produits des impôts.

Communauté de communes du Pays Dunois : modification des statuts :

Le maire informe le Conseil Municipal qu'en séance du 14 janvier 2013 la Communauté de Communes du Pays Dunois a modifié les statuts avec l'adjonction de la compétence « aménagement numérique du territoire » et qu'il appartient aux communes membres d'approuver cette extension de compétence. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'adjonction de la compétence « aménagement numérique du territoire.

Demande subvention pour les travaux réparation pour la Chapelle de Chambonnet et la Chapelle des Forges :

Un dossier sera déposé auprès du Conseil Général de la Creuse.

Questions diverses :

- Rythmes scolaires : le conseil municipal décide de déposer une demande conjointe avec les mairies de Villard et de Maison Feyne pour reporter à la rentrée de septembre 2014 la mise en place de la semaine de 4 jours et demi.
- Rapport DDEN : ce rapport est très positif sur la tenue de l'école.
- Action culturelle : Proposition de la Compagnie Taïko : la compagnie propose trois volets (théâtre, balades contées et récital) pour mieux découvrir la Vallée de la Creuse. Le Conseil Municipal reconnaît l'intérêt de ces trois volets mais rappelle que ce sont des initiatives qui devraient être présentées à l'office du Tourisme et à la Communauté de Communes du Pays Dunois.
- Motion pour la défense de la ligne POLT : Suite au courrier du Directeur Général des infrastructures des transports et de la mer au Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, montrant la nécessité de réduction très importante des dessertes ferroviaires sur la ligne POLT pour augmenter la rentabilité de la LGV Limoges – Poitiers, ce qui à terme signifierait la disparition de la ligne POLT comme ligne de desserte nationale, l'Association des maires et adjoints de la Creuse organisera une assemblée générale extraordinaire le 9 mars à La Souterraine. Le Conseil Municipal apporte son soutien à toutes les initiatives qui permettront de défendre la ligne POLT et les gares de la Souterraine et de Saint Sébastien.

INFORMATIONS DIVERSES

TOUR DU CANTON DU PAYS DUNOIS :

Le tour du canton aura lieu samedi 20 avril avec départ et arrivée à Maison Feyne. Il traversera la commune venant de Crozant selon l'itinéraire suivant :

Route de Crozant, CD 49, Poteau de l'Orme, CD 44, bourg de Fresselines, le Puy Rageau, route communale du Puy Rageau vers Nouzerolles. Le passage est prévu entre 15 h 10 et 15 h 30.

Un autre passage est prévu en fin de course (circuit d'arrivée) : CD 49, traversée du village de Châtre, route de Châtre au Grand Bois, CD 44 vers Maison Feyne : 2 passages entre 16 h 50 et 17 h 30.

Le stationnement sera interdit sur l'itinéraire, de même que la circulation en sens inverse de la course entre le passage de la voiture d'ouverture et celui de la voiture balai. Merci de bien vouloir en tenir compte dans vos déplacements.

DETENTION D'EQUIDES :

Tous les lieux de détention d'équidés (cheval, poney ânes...) doivent être enregistrés dans la base SIRE (décret 2010-865 du code rural) Pour effectuer vos déclarations deux possibilités :

- 1 Internet : www-haras-nationaux.fr
- 2 papier : document à télécharger : info@ifce.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

Si vous êtes propriétaire d'un élément caractéristique du patrimoine rural bâti (maison, ferme, lavoir...) que vous souhaitez restaurer, le label de la Fondation du Patrimoine vous permet :

- D'obtenir des conseils gratuits personnalisés
- De bénéficier de subventions
- De défiscaliser une part du montant des travaux de votre revenu imposable
- De bénéficier d'une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale du bien

Vous pouvez contacter : la Fondation du Patrimoine – la Bachellerie du Midi – BP 6 – 87500 St Yrieix la Perche. Ou tél : 05.55.08.17.52 / creuse@fondation-limousin.org

INSTAURATION D'UNE TAXE DE SEJOUR

A noter, à l'attention des propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes :

La Communauté de Communes du Pays Dunois a voté l'instauration d'une taxe de séjour à compter du 1^{er} juillet prochain. Celle-ci sera due par toute personne séjournant sur le territoire et devra être versée par les propriétaires au Trésor Public. Les informations concernant le montant et les dates de versement seront communiquées par la Communauté de Communes.

ENLEVEMENT DES OBJETS METALLIQUES ENCOMBRANTS :

La société « R recyclage » procédera à une collecte sur la commune le **jeudi 23 mai** de tous les types **d'objets métalliques** encombrants. Le camion ne se rendra qu'aux endroits préalablement signalés. L'inscription en mairie est donc indispensable. **Date limite le 13 mai**

REFECTION DE LA LIGNE HAUTE TENSION EGUZON SAINTE FEYRE :

RTE va procéder à partir de mars à la réfection de la ligne 225000 volts Eguzon Sainte Feyre. Ces travaux comprennent :

- Le remplacement et le renforcement de certains pylônes (un seul sera remplacé sur la commune)
- Le changement de l'ensemble des câbles.

Ils vont donc s'étaler sur plusieurs mois. Les propriétaires des terrains concernés ont dû à ce jour être contactés. (secteur concerné : de Chanteloube aux Sorlières et vers les Forges la Bussière).

UN GESTE SIMPLE : LE STOP PUB

Un tout petit geste qui pèse lourd : le Stop Pub !

En effet, choisir de réduire sa production de déchets à la source, c'est notamment mettre en place tous petits gestes qui font sensiblement pencher la balance de la prévention des déchets. Le Stop Pub en est l'exemple : si 20% des foyers du SIERS apposaient un autocollant Stop Pub sur leur boîte aux lettres, c'est près de 92 tonnes de publicités non adressées et autres supports papiers qui ne se retrouveraient plus dans le bac de déchets recyclables. Quand on sait que 39% des habitants du territoire déclarent jeter les publicités sans les avoir lues...

Aussi, le SIERS et votre commune vous proposent de vous engager dès aujourd'hui pour la réduction des déchets. Pour cela, rien de plus simple : **rendez-vous dans votre mairie qui tient à votre disposition des autocollants Stop Pub.**

Suite à l'apposition de l'autocollant, vous continuerez à recevoir les informations de vos collectivités qui ne sont pas considérées comme de la publicité. Si ce n'était pas le cas, contactez le SIERS qui fera le nécessaire pour rétablir la situation sur la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.

ACTIVITE NOUVELLE

SELENIUM : développement photos – consommables

Monsieur PAILLET Edouard, rue Claude Monet

MANIFESTATIONS A VENIR

- Le samedi 20 avril : tour du canton
- Le dimanche 12 mai : 21^{ème} foire aux plants
- Le samedi 25 mai : théâtre à la Beladière par l'association du Pinard et des Arts
- Le dimanche 26 mai : concours de pétanque à 14 h organisé par la section pétanque
- Le dimanche 2 juin : repas dansant organisé par la FNACA
- Le vendredi 21 juin : fête de la musique à la Belardière organisée par l'association du Pinard et des Arts
- Le samedi 22 juin : départ rallye Fresselines Aubusson
- Le dimanche 7 juillet : Fête du Cheval organisée par l'AVDC
- Le dimanche 14 juillet : Concours de pétanque, repas défilé, feu d'artifice et bal

Espace Monet Rollinat : Exposition 2013 (Organisée par l'Office du Tourisme de la Vallée des Peintres)

Le vernissage officiel aura lieu le vendredi 7 juin 2012 à 18 h

Ce bulletin vaut invitation pour la population de Fresselines